Diabète et dossier médical partagé

Dans le cadre d'une maladie chronique et du diabète en particulier, plusieurs acteurs (ophtalmogiste, cardiologue, dentiste, podologue…) sont impliqués dans le parcours de soins. L'enjeu de coordination des soins est alors crucial. Posséder un dossier médical partagé (DMP) permet au patient de présenter aux différents professionnels de santé qu'il côtoie une information fiable, actuelle et précise.

En effet, le partage d'informations entre le généraliste, le diabétologue, le nutritionniste et le pharmacien par exemple sera facilité et la prise en charge sera améliorée.

Pour un patient atteint d'une maladie rénale, dialysé ou greffé, le DMP peut par exemple faciliter la transmission d'informations entre le généraliste, le néphrologue, les infirmiers du centre de dialyse, le pharmacien… En situation d'urgence, c'est aussi une véritable sécurité : l'état de la personne et ses traitements seront connus et donc pris en compte.

Voir les vidéos :

" Le DMP favorise des soins bien coordonnés ", Professeur Penfornis, Diabétologue, Chef de service CHSF

" Le DMP pour faciliter la transmission des informations santé ", Docteur Nicolas Pellegrin, médecin généraliste

Pour en savoir plus sur le DMP :
Mémo Diabète LAB